

● (1610)

Permettez-moi de parler des autres projections, monsieur le Président. Les projections des taux d'intérêt ne sont pas réalistes non plus. Elles sont à 9.5 p. 100, alors qu'aujourd'hui le taux est de 12 ou 13 p. 100, selon l'échéance choisie. Chaque fois que le taux d'intérêt augmente de 1 p. 100, les dépenses augmentent de un milliard. A chaque écart en pourcentage de un point, l'erreur sur la projection est de un milliard.

Les réductions de dépenses ne sont qu'une illusion. Les chiffres donnés pour la réduction du déficit ne sont pas crédibles. Les gens de Wall Street sont mécontents, parce qu'au lieu de réduire les dépenses, le ministre augmente les impôts. Voilà la conclusion que tirent les milieux d'affaires, ici et à l'étranger. Le déficit n'a pas été réduit en comprimant les dépenses mais en faisant porter la charge sur les Canadiens moyens principalement, par le biais d'impôts toujours plus élevés. Le budget de février, c'est une répétition du budget de mai.

Le ministre reçoit même une mauvaise note du conseiller du président Reagan à propos des réductions de dépenses publiques. Peter Grace était à Toronto l'autre jour. Il s'est dit étonné que le budget s'attaque au déficit par le biais d'augmentations d'impôts plutôt que par des réductions de dépenses.

Les pressions continuent de s'exercer sur le dollar canadien. La Banque du Canada intervient massivement. Les chiffres du ministère des Finances publiés aujourd'hui montrent qu'il y a eu un emprunt record de 2.6 milliards le mois dernier pour renforcer la défense du dollar par augmentation des réserves de change. Sur cette somme, 1.3 milliard a été employé par la Banque du Canada à l'achat de dollars canadiens pour soutenir notre dollar. C'est le plus fort emprunt contracté en un mois dans l'histoire du Canada, et la plus forte intervention en un mois de l'histoire du Canada.

La dette du Fonds de réserve canadien est maintenant passée à 4.265 milliards, ce qui est presque autant que ce que ce fonds a en caisse. Je me souviens que le ministre des Finances (M. Wilson) disait à M. Lalonde, quand celui-ci était ministre des Finances, que la situation était dangereuse, alors que le Fonds n'était endetté que pour la moitié de ce qu'il y avait en caisse. Aujourd'hui, le montant total emprunté contre nos réserves est égal au montant des réserves. C'est tout à fait fragile, vulnérable comme situation.

[Français]

Monsieur le Président, si vous combinez ces chiffres des hausses d'impôts pour les particuliers du budget du mois de mai avec les chiffres du 26 février dernier, voilà qu'en l'espace de moins de neuf mois, le ministre des Finances, le premier ministre ont réussi à nous imposer un fardeau fiscal additionnel de 12.5 milliards de dollars au chapitre des impôts personnels. Pour les trois prochaines années, le ministre des Finances a majoré les impôts personnels directs et indirects de 24 milliards. Dans la même période, les corporations subiront une augmentation d'un seul milliard. Pour les trois prochaines années, 24 milliards pour les individus, pour les contribuables individuels, les particuliers, et un seul milliard pour les corporations. Est-ce cela la justice?

Par contre, la famille moyenne souffre et ceux assez riches pour investir, pour être admissibles aux gains en capital,

Le budget—Le très hon. J. N. Turner

reçoivent une exemption à vie de \$500,000, c'est-à-dire en *cash*, en comptant, \$125,000 dollars *cash* pour la vie. Le fardeau fiscal n'est pas partagé équitablement. Le fardeau fiscal n'est pas réparti d'une façon équitable: les riches continuent à bénéficier de leurs exemptions relatives aux gains en capital, alors que les familles à faible et moyen revenus demeurent la proie préférée des conservateurs.

[Traduction]

Nous avons étalé l'effet cumulatif des deux budgets, celui de mai et celui de février, sur quatre ans en nous fondant sur les documents du ministère des Finances qui donnent les majorations de l'impôt sur le revenu des particuliers, les majorations de la taxe de vente et les exonérations sur les gains en capital. En somme, sur tout le bazar.

Pour une famille de quatre membres dont un seul touche un revenu, soit \$15,000 par an, la majoration cumulative d'impôt en quatre ans est de 23 p. 100. La majoration cumulative d'impôt en quatre ans pour celui qui gagne \$35,000 par an est de 13 p. 100. Le contribuable qui touche \$50,000 par an a une majoration d'impôt cumulative en quatre ans de 8 p. 100. Que dire de celui qui touche \$100,000 par an? La majoration d'impôt de ce contribuable est de 1 p. 100. Et le contribuable qui touche \$200,000 par an? Sa majoration d'impôt est également de 1 p. 100. Par conséquent, le contribuable qui touche \$15,000 par an a une majoration d'impôt pour les deux budgets de 23 p. 100, tandis que dans le cas du contribuable qui touche \$200,000 elle n'est que de 1 p. 100. Tous les députés devraient savoir que ce n'est pas juste, que ce budget est inacceptable. Les Canadiens ne l'approuvent pas. Ce n'est pas ainsi qu'il faut partager la dette publique. Il ne faut pas procéder de cette façon.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver-Quadra): Permettez-moi de verser d'autres chiffres au compte rendu. Nous voulons démontrer pourquoi ce budget est injuste.

Un parent seul avec deux enfants qui gagne \$15,000 par an devra payer des impôts supplémentaires de \$248 en 1986 par suite de ces deux budgets. Le même parent seul gagnant \$20,000 par an paiera des impôts supplémentaires de \$418 en 1986. Une personne célibataire à la retraite, une femme la plupart du temps, gagnant \$10,000 par an versera un supplément d'impôt de \$160 en 1986. La même célibataire qui toucherait \$20,000 par an paierait un supplément d'impôt de \$336 en 1986.

Le numéro d'hier du *Financial Post*, soit du 4 mars 1986, offre les meilleures hypothèses concernant le revenu de placement.

M. Malone: Lisez tout le journal.

M. Turner (Vancouver Quadra): Une personne touchant \$40,000 de revenus, c'est-à-dire un salaire de \$35,000, plus \$4,000 de dividendes, plus \$1,000 d'intérêt, devra absorber une hausse d'impôt de 9.4 p. 100 entre 1985 et 1987. Une personne ayant un revenu de \$150,000, c'est-à-dire un salaire de \$100,000, plus \$15,000 de dividendes, \$5,000 d'intérêt et \$30,000 de gains en capital va dans le même temps voir son impôt global réduit de 1.4 p. 100.